

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 44 (1994)

Heft: 3

Artikel: Du débat à l'anathème : à propos de l'exposition "Nos ancêtres les Waldstetten. La Suisse centrale au XIIIe siècle. Mythes et histoire"

Autor: Pavillon, Olivier

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-86239>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du débat à l'anathème

A propos de l'exposition «Nos ancêtres les Waldstaetten. La Suisse centrale au XIII^e siècle. Mythes et histoire»

Olivier Pavillon

L'exposition précitée, conçue par le professeur Werner Meyer du Séminaire d'histoire médiévale de l'Université de Bâle et ses assistants, fut d'abord montée à Bâle et à Bellinzzone en 1991. Traduite en français, elle est présentée en 1994 au Musée Historique de Lausanne où elle suscite nombre de polémiques parmi les visiteurs et jusque dans la presse.

La presse anglo-saxonne (*New-York Times*, *Herald Tribune*, *Daily Telegraph*, *Time Magazine*, etc.) souffle d'ailleurs sur le feu, dans la mesure où elle s'est inopinément intéressée à cette exposition en n'en retenant qu'un aspect marginal, à savoir la réaffirmation du caractère purement mythique du récit de Tell, du serment du Grutli et d'autres récits véhiculés par la tradition.

Or, là n'est pas l'aspect vraiment original de l'exposition! Pourtant, comme on le verra plus loin, même cette réaffirmation de vérités avérées soulève des vagues... L'intérêt principal de l'exposition, comme de tous les récents écrits de l'historien et archéologue bâlois, est de réévaluer l'analyse de la société des Waldstaetten, les rapports de ces derniers avec les Habsbourg et leur place dans le contexte général de l'époque, à la lumière des connaissances actuelles. Par définition, une exposition est simplificatrice et Werner Meyer prend la précaution de le préciser d'emblée: «certaines affirmations, écrit-il dans le catalogue¹, paraîtront peut-être un peu courtes et les formulations parfois provocatrices. L'exposition et la présente plaquette sont là pour présenter les éléments de cette problématique à l'état brut...»

En ce sens l'exposition appelle le débat, incite à la réflexion. En gros, les thèses suivantes du professeur Meyer suscitent une controverse intéressante:

1. Le pacte de 1291 est une mesure d'autodéfense pour pallier le désintérêt dont la dynastie des Habsbourg fait preuve à l'égard des Waldstaetten.
2. Il n'y a jamais eu de mouvement de résistance contre les Habsbourg, ni en 1291 ni par la suite.
3. Vers 1300, les Waldstaetten habitent une région à l'écart des enjeux politiques, économiques et culturels.
4. Il faut attendre le début du XIV^e siècle pour que le Gothard se transforme effectivement en une voie de transit importante.

Ce dernier point fait problème: aussi bien Jean-François Bergier que Guy P. Marchal défendent l'idée d'un développement plus précoce du trafic international

¹ *Nos ancêtres les Waldstaetten. La Suisse centrale au XIII^e siècle. Mythes et Histoire. Musée Historique, Lausanne, 1994, 54 p. (citation: p. 5). Il existe aussi une version en allemand et une autre en italien, toutes deux parues en 1991.*

par ce col². W. Meyer conteste, par exemple, l'argument repris par Guy P. Marchal selon lequel le développement du Gothard «n'est probablement pas étranger à l'établissement à Bâle du premier pont sur le Rhin en 1225»³. Il estime, quant à lui, que ce pont s'inscrit dans la volonté de l'évêque Henri de Thoune de s'implanter sur la rive droite du Rhin en profitant de la mort du dernier des Zähringen, suzerain du Brisgau. Plus largement, il justifie sa thèse par le fait qu'on n'a pas suffisamment trouvé trace, en Suisse centrale, de monnaies antérieures au XIV^e siècle et que les archives n'attestent pas un trafic considérable plus tôt. A quoi l'archiviste et historienne genevoise C. Santschi rétorque que la multiplication des attestations écrites au XIV^e prouve simplement qu'il y avait alors plus de notaires formés, que la transmission orale était devenue insuffisante⁴.

Sur les autres points, les historiens ont aussi des avis divergents, bien que la thèse de la marginalité du territoire de la Suisse centrale soit également exprimée par Guy P. Marchal. Selon lui, «jusqu'à la fin du XII^e siècle, l'aire centrale des Alpes et son avant-pays (...) n'ont été concernés que de façon insignifiante par le jeu des grandes forces politiques»⁵. Et il conclut qu'il a subsisté, de ce fait, une possibilité de développement politique neuf aux XIII^e et XIV^e siècles dans cette zone. Plus loin, il constate que Rodolphe de Habsbourg a de la peine à réaliser son emprise sur la Suisse centrale à cause de «son éloignement des luttes d'intérêts régionales» qui freinent la réalisation de ses plans «dans une mesure décisive»⁶. Il constate aussi que la mainmise seigneuriale sous forme de développement des droits féodaux en un système administratif, phénomène précoce dans le plat pays, est plus tardif dans l'aire alpine: «à la fin du XIII^e et surtout au XIV^e»⁷. W. Meyer part des mêmes prémices, mais en développant la thèse que les Habsbourg, présents en Suisse centrale depuis le XI^e siècle, ne manifestèrent que très peu d'intérêt pour les pays forestiers jusqu'au début du XIV^e: «comparativement aux efforts et aux mesures de politique territoriale des Habsbourg en Aargau, au Thurgau, au Zürichgau, dans le Jura, en Allemagne et en Bade, eux et leurs fonctionnaires s'occupèrent peu des Waldstaetten. La maison des Habsbourg nous apparaît avant tout comme une puissance modératrice organisant l'ordre public»⁸. Il voit une preuve du désintérêt des Habsbourg dans le fait qu'ils n'ont pas cherché à fonder de ville entre Lucerne et Bellinzone pour mieux contrôler le Gothard. A quoi J.-F. Bergier répond que «le style du roi Rodolphe n'était pas de fonder des villes – une mode déjà sur le déclin à la fin du XIII^e siècle»⁹. J.-F. Bergier reconnaît qu'il n'y a pas eu occupation du territoire, mais parle de noyautage, d'achat de faveurs, sources de tension avec les montagnards. Pour Guy P. Marchal, l'achat de la ville de Lucerne en 1291 par Rodolphe de Habsbourg manifeste bel et bien l'intérêt des Habsbourg pour le Gothard et la région qui le contrôle¹⁰.

2 Par exemple: Jean-François Bergier: *Hermès et Clio*, Payot, Lausanne, 1984, p. 46; Guy P. Marchal, «Les racines de l'indépendance», in: *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, Payot, Lausanne, 1986, p. 135.

3 Guy P. Marchal, op. cit., p. 135.

4 Interview dans *24-Heures*, 5 mai 1994.

5 Guy P. Marchal, op. cit., p. 130.

6 idem, p. 131.

7 idem, p. 150.

8 Werner Meyer: *1291. L'Histoire. Les prémices de la Confédération suisse*. Zurich, Silva, 1991, p. 152.

9 Interview dans *24-Heures*, 5 mai 1994.

10 Guy P. Marchal, op. cit., p. 159.

Sur la thèse de l'absence de révolte ouverte, les historiens sont, semble-t-il, d'accord, bien que pour J.-F. Bergier la légende de Tell puisse être la réminiscence d'un «petit fait réel d'insubordination»¹¹. Il s'en suit que l'unanimité semble aussi se faire autour de l'interprétation du pacte de 1291 dont on reconnaît le caractère local tendant à assurer l'ordre public et à maintenir les droits existants, particulièrement ceux de l'aristocratie paysanne. «Ce n'est assurément pas, écrit Guy P. Marchal, la *Magna Charta*¹² d'un peuple se soulevant contre ses oppresseurs ni l'acte de fondation de la Confédération.»

Il est d'autant plus surprenant de découvrir que les attaques les plus virulentes contre l'exposition portent justement sur cette interprétation du pacte de 1291. L'ancien conseiller fédéral G.-A. Chevallaz en reste à la thèse depuis longtemps dépassée selon laquelle «le Pacte de 1291 est un complot, un accord entre de petites gens qui s'administrent de manière démocratique, refusent les nouveaux impôts et taxes et se révoltent contre les dynasties féodales et les couvents»¹³. Bien sûr, la volonté d'avoir des juges indigènes exprime une volonté d'autonomie, comme le souligne le professeur Paravicini¹⁴; mais cet article sert avant tout les intérêts de la classe supérieure du pays «qui désirent conserver sa propre puissance par l'exercice du pouvoir judiciaire», selon W. Meyer¹⁵.

Il est piquant de constater que la vision héroïque du pacte perdure, quand bien même une interprétation plus nuancée, certainement plus proche des faits historiques, est apparue depuis plus d'un siècle. On peut citer à cet égard les «Origines de la Confédération suisse» de W. Öchsli parue en 1891...

Non content de défendre une thèse dépassée, l'ancien conseiller fédéral prononce l'anathème en assimilant les conclusions de W. Meyer aux thèses annexionnistes des nazis de l'époque 39–45. On jugera de la valeur de l'argument!

D'autres ont aussi manié l'anathème: pour un lecteur anonyme du *Journal de Genève*¹⁶, les responsables de l'exposition sont des «iconoclastes» provoquant une «rétrosatanisation de notre mémoire nationale», une «révulsion à l'égard des thèmes épiques de notre histoire nationale». Un correspondant de *24-heures* (Guy S. Métraux)¹⁷ parle insidieusement de thèses «révisionnistes», produit d'un véritable complot «gauchisant». Il pousse d'ailleurs la perfidie plus loin: «Au sein d'une institution publique, on peut s'attendre à plus de sensibilité et à moins de parti pris à l'égard du passé d'un pays qui, comme beaucoup de pays occidentaux, traverse une grave crise d'identité culturelle».

En bref, ce réexamen de l'histoire des origines de la Confédération serait l'expression d'un travail de sape anti-suisse, une entreprise de démantèlement de l'identité nationale et W. Meyer le représentant d'une sorte de mystérieuse 5^e colonne dans le pays...

Finalement, ce qui gêne cette dernière catégorie de visiteurs – je ne parle pas bien entendu de ceux qui contestent telle ou telle interprétation historique, ce qui est parfaitement légitime et positif – c'est que l'exposition affirme haut et clair que l'interprétation historique n'est pas neutre, que certaines justifications pseudo-

11 Interview dans *24-Heures*, 5 mai 1994.

12 Guy P. Marchal, op. cit., p. 159.

13 Interview dans *24-Heures*, 5 mai 1994.

14 idem.

15 Werner Meyer: *1291. L'Histoire...*, p. 172

16 *Journal de Genève*, 29 mai 1994.

17 *24-Heures*, courrier des lecteurs, 20 mai 1994.

historiques ne sont que des arguments pour habiller une idéologie du moment. En ce sens, lorsque W. Meyer affirme que «définir la soif de liberté, le sens de la démocratie, l'esprit de sacrifice sur le champ de bataille comme des valeurs ancestrales, héréditaires, inhérentes au patrimoine du peuple suisse – comme ce fut le cas dans les années 40 – est une tentative de légitimation pseudo-historique qui relève en fait d'une conception du monde fondamentalement raciste»¹⁸, il s'exprime peut-être de manière abrupte, mais nous renvoie d'une part à la société des années 40 non exempte, comme on le sait, de réflexes racistes, plus précisément antisémites, et d'autre part à la question de savoir quels sont les courants politiques qui, aujourd'hui, défendent la vision «idyllique» de notre histoire et dans quels buts.

Que le constat actuel soit que les origines de la Confédération sont le résultat d'un processus et non d'un acte de fondation, qui plus est d'un processus lacunaire et flou à nos yeux, contradictoire même, cela ne serait-il pas finalement une raison de trouver ce pays encore plus passionnant à étudier, à vivre et même à défendre, quoi qu'en disent certains de nos détracteurs ?

18 *Nos ancêtres les Waldstaetten...*, p. 48.

700 Jahre Schweiz im Wandel

Werner Meyer

Historische Abläufe sind voll von Wandlungen, von sprunghaften Veränderungen, mitunter auch von stagnierendem Verharren. Die Vorstellung, die Identitätsmerkmale der heutigen Schweiz seien 1291 im Bundesbrief erschaffen und auf dem Rütli für ewige Zeiten beschworen worden, so dass die Entwicklung in den anschliessenden 700 Jahren nur noch eine zwangsläufige, naturgegebene Kette des Wachstums und des Ausreifens gewesen sei, ist in ihrer fundamentalistischen Beschränktheit im Grunde genommen zu absurd, um ernsthaft diskutiert zu werden. Aber leider werden unsere Identitätsbilder, soweit sie sich der Vergangenheit bedienen, nur zu oft von jener mythischen Scheinwelt geprägt, die im 19. Jahrhundert – gestützt auf Schillers «Tell» – zur Pflege und Förderung vaterländischer Gesinnung entwickelt worden ist (Auszug aus der Artikelsammlung von Werner Meyer, «700 Jahre Schweiz im Wandel». Basel 1993. 95 S.).

12 Thesen zur Entstehung der Eidgenossenschaft

1. Die Eidgenossenschaft ist nicht gegründet worden, sondern allmählich entstanden.
2. Das Gebiet der Waldstätten Uri, Schwyz und Unterwalden liegt um 1300 politisch, kulturell und wirtschaftlich im Abseits.
3. Der Zusammenschluss der drei Länder (Uri, Schwyz und Nidwalden) erfolgt 1291 als Selbsthilfemassnahme infolge des territorialpolitischen Desinteresses der habsburgisch-österreichischen Landesherrschaft.